



Une Définition de Justice Sociale

Franklin Ibáñez

Dans ce texte nous exposerons un concept général de justice sociale Aujourd'hui, découlant du dialogue interculturel et interdisciplinaire, nous nous trouvons face à des propositions très différentes -y compris contradictoires- pour comprendre la justice sociale. C'est pourquoi, plutôt que de proposer un concept fermé et complet, nous présenterons un concept ouvert et dynamique.

Qu'est-ce que la justice sociale? Commençons par la différencier de la justice de type pénale, celle que nous voyons généralement dans des films quand deux parties se présentent devant un tribunal, un accusé et un accusant. Dans la justice sociale, il n'y a normalement pas de tribunaux et la société dans son intégralité en est le sujet. L'ensemble de la société peut créer ou promouvoir des positions ou des situations qui favorisent certains et lèsent d'autres. Le concept de justice sociale a surtout été divulgué au cours du XIXème siècle pour critiquer le fait que la société permette ou encourage les différences économiques: une minorité possédait de nombreuses richesses et une majorité disposait d'une infime quantité. La justice sociale signifiait alors la recherche d'une certaine égalité économique. Aujourd'hui, le concept est allé bien au-delà du thème économique et égalitaire. Aujourd'hui la justice sociale doit aussi se charger d'éviter ou d'amoinrir les grands maux que produisent, entre autres, le machisme, le racisme, la xénophobie, l'homophobie. Parfois elle consiste à promouvoir l'égalité; parfois, à en reconnaître plutôt la différence.



Dans ce texte nous exposerons un concept général de justice sociale du point de vue de la philosophie, des sciences sociales et de la théorie politique. Ce sujet a déjà été considérablement traité dans la perspective de disciplines et de traditions culturelles les plus diverses. Aujourd'hui, découlant du dialogue interculturel et

interdisciplinaire, nous nous trouvons face à des propositions très différentes -y compris contradictoires- pour comprendre la justice sociale. C'est pourquoi, plutôt que de proposer un concept fermé et complet, nous présenterons un concept ouvert et dynamique. C'est-à-dire que ce que nous comprenons par justice sociale reste encore à construire, mais nous pouvons identifier au moins quelques caractéristiques minimales du concept. Nous exposerons ces caractéristiques sous forme de thèse tout en formulant des interrogations.

1) Principe normatif: qu'est-ce qui fait que quelque chose soit socialement injuste?

Une pratique, qui contredise la croyance partagée et formellement souscrite par différents peuples de l'égale valeur morale des personnes selon la culture des droits de l'homme, est socialement injuste.

Le principe ou critère normatif est le fondement de la justice, il est à la base des normes. Parfois on parle de principes de la justice, de bases morales, etc. Quelque chose est juste ou injuste parce que cela est en accord ou en désaccord avec de tels principes.

Dans le monde contemporain, même dans des sociétés apparemment homogènes, il est difficile de trouver un critère normatif admis par tous les membres puisque tous ne partagent pas les mêmes croyances. Par exemple, pour certains, la base de la justice se trouve dans la religion-même: "quelque chose est bien ou mal parce que Dieu le décide" (Dans cette phrase, Dieu peut signifier le Dieu de la Bible ou du Coran, ou celui que d'autres religions considèrent comme le principe divin de l'univers). Mais ceux qui ne croient pas en une religion particulière ou sont complètement athées nient ce principe.

Alors, quel critère -bien que non encore universellement accepté- pourrait-il être normatif en ayant au moins des possibilités de s'universaliser? La croyance dans l'égale valeur morale des êtres humains. Incontestablement, cette croyance n'est pas universellement partagée actuellement. Par exemple, au cours du XXème siècle, de nombreuses guerres ont été menées en Europe, en Afrique ou au Moyen Orient parce que quelques-uns soutenaient le principe contraire: certaines personnes ou groupes humains ont plus de valeurs que d'autres. La seconde guerre mondiale, la guerre des Balkans, le génocide du peuple kurde ou de celui du Ruanda en sont quelques exemples tristement célèbres.

Cependant c'est le principe le plus universalisable et prometteur que nous ayons. Il s'est développé avec force dans l'Occident moderne à partir de la tradition chrétienne et philosophique; mais aussi dans différentes cultures orientales, y compris avant l'ère moderne. Il réside au cœur de la culture des droits de l'Homme, présentant deux avantages: l'un théorique et l'autre pratique. Du point de vue théorique, il s'agit d'une croyance morale largement partagée en raison de l'influence (parfois violente) que l'occident a eu sur le reste du monde. Mais, en outre, cette croyance trouve ses propres raisons et sa légitimité dans des cultures non occidentales. Par exemple, certaines cultures orientales pratiquaient la tolérance religieuse il y a de nombreux siècles, estimant que suivre leurs croyances religieuses était un droit de tous les êtres humains avant même que l'occident moderne n'en fasse mention. Du point de vue pratique, la majorité des nations se voit formellement engagée (par la signature d'accords internationaux) à respecter les droits de l'Homme et l'on met en œuvre des mécanismes institutionnels pour garantir leur accomplissement. La culture des droits de l'Homme avance, malgré des faux-pas et des régressions, ainsi que de dramatiques obstacles. Toutefois, pour des raisons morales et grâce à des processus historiques, de nombreuses personnes croient "déjà" dans l'égale valeur morale des êtres humains et les peuples s'engagent politiquement à la mise en œuvre de ce principe.

2) Dimensions: quels secteurs de la vie englobe la justice sociale?

La justice sociale est multidimensionnelle, elle inclut au moins trois types d'institutions ou de dimensions: l'économie, la culture et la politique, aucune n'étant universellement plus essentielle que l'autre.

Y a-t-il une dimension de la vie sociale plus importante qu'une autre? Certains théoriciens sociaux et groupes opprimés pensaient qu'il y avait une dimension qui était plus fondamentale que d'autres. Par exemple, on a

parfois pensé que la clé se trouvait dans la politique: "changeons l'accès au vote et cela produira davantage d'égalité". D'autres fois, l'accent a été mis sur le secteur économique: "S'il y avait plus d'égalité économique, il n'y aurait pas de discrimination, ni d'autres abus". Pendant la Révolution Française les droits de participation politique se sont généralisés: les citoyens pouvaient décider qui gouvernerait et comment. Mais l'oppression a été maintenue dans de nombreux domaines. Ensuite, des groupes marxistes et socialistes ont souligné que la clé se trouvait dans les processus économiques, que l'économie déterminait la culture et la politique. Dans un modèle marxiste simplifié, le système de production divisait la société en deux groupes: les oppresseurs (classe capitaliste riche) et les opprimés (classe prolétaire pauvre). Cette théorie a été bien accueillie en son temps, mais tous les groupes marginalisés ne s'y sont pas identifiés: les femmes et les personnes de couleur, entre autres, disaient que l'oppression n'était pas seulement économique. (Par exemple, une femme ou un immigrant pouvait être méprisé et discriminé sans être pauvre mais précisément par le fait d'être une femme ou un migrant, bien qu'ayant de l'argent). Par la suite, une certaine version du féminisme a soutenu que le grand facteur social de l'oppression était la culture du genre. Mais ce programme a été aussi théoriquement et pratiquement questionné parce que certaines femmes se sentaient d'abord noires, indigènes ou pauvres avant de sentir femmes (par exemple, certaines femmes blanches éduquées exigeaient surtout le respect social envers leur condition de femmes, alors que certaines femmes pauvres donnaient la priorité à une meilleure situation économique pour leur famille, en tant que mères pauvres).

Si une société est très mercantilisée, il se peut que des facteurs économiques (argent, travail, etc.) soient plus déterminants: celui qui a de l'argent aura du respect social et du pouvoir politique. Dans d'autres sociétés, cela peut être la caste, la lignée, le genre, la race, entre autres, qui représentent le facteur le plus décisif. Dans la majorité des sociétés

contemporaines complexes, il semble impossible de réduire l'origine des injustices à un seul facteur (qu'il soit politique, économique ou culturel). D'une certaine manière, l'origine des injustices sociales et les revendications des personnes marginalisées sont plus ou moins présents et imbriqués dans ces trois dimensions: la culture, l'économie et la politique. Qui plus est, certaines personnes peuvent souffrir d'injustices dans ces trois domaines simultanément. Par exemple, la race ou l'ethnie structurent le marché du travail, le respect social et y compris la possibilité de participation politique dans différentes sociétés. Ensuite, il y a des emplois mal payés pour les personnes de couleur ou les indigènes, qui sont culturellement méprisés et ne disposent que de peu de possibilité de diriger (même en faisant parfois partie de la majorité).

Les injustices sont cumulables parce qu'elles sont multidimensionnelles et sont liées à plusieurs facteurs. Poursuivons notre exemple d'une personne de couleur ou d'un indigène qui peut être lésé au plan économique, politique et culturel. S'il s'agit en outre d'une femme, migrante et pauvre, elle peut subir davantage d'injustices qu'une personne qui est seulement méprisée pour sa race. Dans ce cas, la même personne appartient à trois groupes marginaux: celui des femmes, des migrants et des pauvres. C'est une personne triplement opprimée.

3) Cadres : dans quels cadres ou unités politiques la justice sociale est-elle appliquée?

La justice sociale s'adapte à différents cadres ou unités politiques -tels que l'Etat-nation- ou aux unités mineures (par les processus de décentralisation) et majeures (par les processus de globalisation).

L'État est-il le cadre politique fondamental? Il y a encore quelques décennies, le cadre d'administration de la justice sociale (et d'autres justices) était, de toute évidence, surtout l'État-nation, considéré comme l'unité

politique par excellence. La théorie sur la justice et sur ses mises en œuvre institutionnelles a été pensée et conçue pour ce cadre. Bien qu'il ait encore de la valeur, le cadre original a changé: il a été intrinsèquement fragmenté par les processus de décentralisation et extrinsèquement submergé par les processus de globalisation.

Des processus de décentralisation interne ont lieu dans de nombreux pays, surtout dans la mesure où la démocratie est en processus de consolidation. C'est-à-dire que l'on crée des autonomies locales, régionales ou départementales selon le territoire et d'autres facteurs pour améliorer tant l'autonomisation et la participation (« *empoderamiento* ») des populations comme l'efficacité dans l'administration de la justice. En même temps, au niveau international, la globalisation dans divers secteurs affecte la vie de tous les peuples, même de ceux qui essaient de se blinder en prenant des mesures de protectionnisme économique, culturel et/ou politique. Le terrorisme, la migration, le pouvoir des capitaux, le réchauffement de la planète sont quelques thèmes internationaux qu'un pays ne peut pas résoudre de façon isolée.

Prenons deux exemples. D'abord, pendant le XX^{ème} siècle, il y a eu une importante revendication sociale pour une meilleure redistribution économique à l'intérieur d'un État, lequel pouvait se transformer en bienfaiteur s'il assurait un minimum économique, la santé et l'éducation pour toute la population. De nos jours, les États ne sont plus économiquement autonomes et les opportunités économiques des populations dépendent de ce qui se passe sur le marché global. La redistribution est donc maintenant aussi devenue l'affaire des acteurs internationaux (corporations, organismes – la FAO, l'OMC, l'OMS, etc. – et les ONG, etc.). Deuxièmement, les gaz à effet de serre, ainsi que d'autres polluants qui provoquent le réchauffement de la planète et divers maux, ne reconnaissent ni frontières, ni murs de contention ni formalités pour migrer librement de par le monde entier. Ce sont des

visiteurs indésirables, des pèlerins que personne ne veut recevoir et néanmoins, il reste impossible de les empêcher de pénétrer chez soi.

Les deux processus, celui de la décentralisation et de la globalisation, s'organisent avec de multiples tensions. C'est pourquoi, les fondements théoriques de la justice comme leur mise en œuvre pratique doivent être remis en question devant ces nouvelles scènes. Nous devons repenser les rôles et les justifications des nouvelles instances locales (comme les États et leurs organismes décentralisés) et transnationales (comme les Nations Unies et ses organes subsidiaires et apparentés –par exemple: la Cour Internationale de Justice, les Protocoles internationaux sur les conflits armés, sur les catastrophes naturelles, écologiques, etc.).

4) Solutions: quelles sont les stratégies adéquates de résolution des injustices sociales?

Les revendications de justice sociale peuvent être résolues au moyen de stratégies oscillant entre les méthodes conservatrices et radicales, en tenant compte de la moralité et de l'efficacité des processus et des résultats.

Combien y a-t-il de stratégies de résolution pour les revendications de justice sociale? De nombreuses et très différentes solutions existent et nous pouvons les classer en trois grandes catégories: le type conservateur, le radical et l'intermédiaire. Par exemple, face au thème de la pauvreté, nous pensons aux réponses traditionnelles et simplifiées des ultralibéraux, des communistes et des défenseurs de l'État bienfaiteur. Les premiers croient que la solution réside dans la promotion du système de libre concurrence: avec le marché libre (le libre exercice personnel) il n'y aura pas de perdants puisque chacun s'efforcera et obtiendra le bénéfice maximal. Les seconds considèrent qu'il faut restructurer les systèmes de propriété et de production en donnant la priorité au bien de la communauté avant celui de l'individu: la propriété commune

assurera le bien-être de chacun de ses membres. Les derniers acceptent un compromis entre la libre élection individuelle et la perspective communautaire de la société en permettant que l'Etat redistribue une partie des biens et des services. Face aux revendications de genre, nous pouvons tenter une classification semblable: certaines féministes recherchent l'égalité; d'autres, que l'on "déconstruit" ou détruit le genre en tant que catégorie; d'autres encore, qu'il y ait une reconnaissance positive des différences de genre.

Quelle est la meilleure option? Il est impossible de déterminer *a priori* quelle est la meilleure et la plus adéquate des stratégies, à partir des points de vue normatifs (qui soient moralement corrects) et pratiques (qui soient efficaces dans la pratique). Parfois une solution est très morale mais inefficace, ou vice versa. Parfois, il peut y avoir simultanément de bonnes raisons normatives et pratiques pour chaque type de solution. C'est pourquoi, afin d'opter pour une stratégie, on doit prendre en considération des critères normatifs et pratiques selon le contexte concret, selon la société spécifique dont il s'agit.

Vaut-il mieux chercher des solutions à chaque problème ou à l'ensemble? Les stratégies de solution doivent être conçues pour un problème concret sans négliger la relation avec d'autres. Par exemple, dans une société X, le genre est un facteur qui structure le marché et les hiérarchies de respect social, c'est pourquoi nous sommes en présence de deux problèmes: les bas salaires et la dévalorisation des femmes. Le marché du travail ne reconnaît pas les activités de soins et d'éducation (par exemple: l'allaitement des enfants), ni les tâches domestiques, et propose quelques postes de «col rose» (par exemple: secrétaires) qui ne sont pas aussi bien rémunérés que les tâches masculines; c'est pourquoi les femmes touchent de bas salaires. En outre, parce que les femmes sont considérées comme fragiles et dépendantes et moins autonomes et capables que les hommes, on souligne leur besoin de

protection. Pour résoudre le premier problème (les bas salaires) la société peut décider de transférer des revenus supplémentaires aux femmes ou leur allouer des services spéciaux. Mais ceci pourrait empirer le second problème (la dévalorisation) en prétendant que la femme est effectivement un être dépendant, qui requiert la protection paternaliste de l'Etat. C'est pourquoi, en tenant compte du fait que les stratégies de solution ont de multiples et différents effets sur l'économie, la culture et la politique, nous devons soigneusement les pondérer pour que l'impact global soit moral et efficace.

5) Nature: quelle est la relation entre la nature et la justice sociale?

Outre la société, la justice sociale prend en compte la nature (ou l'écosystème) qui devient une scène également fondamentale en fournissant des limites morales et efficaces à l'action humaine.

Quel était le rôle de la nature dans la tradition morale et juridique occidentale? Presque nul. Pendant longtemps, la plus grande partie de la tradition occidentale a considéré la société comme l'unique scène significative pour la justice. La nature était un fond en arrière plan, superflu, inutile, une "nature morte" sans aucune implication dans le domaine de la justice. Au niveau pratique, la crise écologique actuelle nous oblige à repenser la relation entre l'être humain et l'écosystème y compris pour définir la justice sociale. Sur le plan théorique, le développement de l'écologie en tant que science nous amène à la redéfinition des limites du social et du naturel. Le repère basé sur l'efficacité est plus évident: on ne peut pas donc exploiter infiniment la nature sans l'épuiser définitivement et, par conséquent, en finir avec nous-mêmes. Mais ce sont les limites morales qui nous intéressent plus.

Dans ce dialogue entre la société et la nature, les sujets de la justice -ceux qui ont droit à la justice ou ceux qui se repartissent les biens- changent aussi. Pendant des siècles, on pensait que la nature et les êtres vivants

pouvaient être distribués entre les êtres humains. De même pendant les siècles d'esclavage, on pensait que les esclaves étaient des animaux, et non des personnes, et pouvaient être échangés en fonction des intérêts des maîtres. Au cours du XIX^{ème} siècle, avec l'abolition de l'esclavage, les mêmes esclaves deviennent aussi des sujets ayant des droits, et sont reconnus comme étant humains. Mais les animaux ou la nature dans l'ensemble restaient exclus du cercle des bénéficiaires de droits. L'être humain était le seul ayant des droits, le principe exclusif de la justice. Très justement, on dit qu'il s'agit d'une vision anthropocentrique: l'être humain détermine le bien et le mal en fonction de ce qui lui convient. Cette perspective est aujourd'hui remise en question. S'inspirant d'arguments scientifiques, de visions traditionnelles revalorisées (propres aux peuples qui ont été colonisés) et par sympathie affective, des milliers d'activistes exigent que les droits soient étendus aux animaux et à la nature. Certains États commencent déjà à les reconnaître juridiquement comme sujets de droits. C'est pourquoi, la caractéristique ou la première thèse sur l'égalité morale des êtres humains doit être complétée par cette thèse: le bien de l'être humain peut être le premier principe pour la justice sociale. Mais ce n'est pas une valeur absolue.

Quels sont les changements opérés grâce à l'écologie dans la justice sociale? Au moins l'objet et le sujet. Les changements dans l'objet de la justice -ce qui est distribué-, peuvent être au moins appréciés grâce à l'apparition de deux nouvelles catégories: la justice climatique et la justice environnementale. Ce n'est que durant la dernière décennie que l'on parle de "justice climatique": les dommages produits par le changement climatique (particulièrement le réchauffement de la planète) doivent être résolus et compensés par ceux qui en sont les plus responsables (les pays les plus développés). Le concept de "justice environnementale" naît probablement avant les années 90 mais se développe surtout après cette période. Cette justice est liée à la façon

dont les biens (l'air pur, la terre, l'eau et les actifs environnementaux) et les maux (pollution, dégradation et autres passifs environnementaux) sont distribués du point de vue de l'écologie. La justice climatique serait un sous-ensemble de la justice environnementale.

6) Démocratie: comment ce qui est juste est-il interprété et mis en œuvre?

La justice sociale se définit historiquement et contextuellement à partir d'un processus démocratique d'interprétation et de mise en œuvre qui devient, dans la mesure du possible, chaque fois plus participatif.

Dans les thèses précédentes, on voit clairement que la justice sociale est historique et contextuelle dans son développement. La façon dont elle est théoriquement interprétée et pratiquement mise en œuvre dépendent de l'histoire et du contexte. Reprenons quelques exemples présentés.

La première thèse, dont le fondement est l'égalité morale des êtres humains a récemment acquis une force universelle, spécialement pendant les deux derniers siècles. Lors des siècles du colonialisme européen, du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, cette affirmation n'avait pas beaucoup de soutien. Il semble aujourd'hui que nous ne puissions pas reculer: nous sommes déjà en train de gagner la reconnaissance de l'égalité de tous les êtres humains. Mais nous admettons que cela n'a pas été toujours ainsi. La seconde thèse sur les différentes dimensions de la justice a aussi changé avec le temps et le contexte. Par exemple, l'économie peut être la dimension fondamentale, spécialement dans des sociétés capitalistes, mais la société capitaliste est apparue récemment dans l'histoire de l'Occident avec l'Âge Moderne. Pendant des siècles, de nombreuses sociétés se sont développées en marge du capitalisme. Aujourd'hui le capitalisme global se développe dans tous les coins de la terre, mais ne pouvons pas encore dire que

l'économie capitaliste est le facteur principal qui structure les sociétés.

Notre conception de la justice change, elle est dynamique. La validité et le sens de nos thèses ne sont pas absolus, mais dépendent du moment historique et du contexte à partir duquel nous jugeons. Aujourd'hui, il nous semble que ce sont les caractéristiques les plus appropriées dans le contexte de la globalisation, de la crise écologique, de la culture des droits de l'Homme, entre autres facteurs. Mais, nous le disons catégoriquement, rien ne garantit qu'elles ne changent pas à l'avenir. Aujourd'hui, il nous semble incroyable que l'esclavage ait été toléré pendant des siècles. Les nouvelles générations trouveront peut-être grotesque l'existence, dans nos sociétés, de l'exploitation économique, du racisme, du machisme, de l'homophobie, etc. Ou peut-être les nouvelles générations nous critiqueront-elles pour ne pas les avoir suffisamment intégrées dans la justice sociale, ou pour ne pas avoir considéré les animaux et la nature. Ou peut-être découvrirons-nous de nouvelles formes d'injustice.

Actuellement, qui devrait décider comment interpréter et mettre en œuvre la justice? Tous et toutes, le *dème*. L'auteur de la justice sociale n'est pas le théoricien ni le politicien, mais la communauté démocratique précisément touchée par ces problèmes. La légitimité de l'interprétation et la mise en œuvre de la justice sociale est accordée par la communauté politique au moyen des procédures démocratiques. L'académicien, le dirigeant, l'activiste social (ou autres) sont des acteurs ayant des rôles spécifiques, mais aucun d'eux n'a le pouvoir absolu de déterminer ce qui est juste. Des événements mondiaux (comme l'opposition à l'invasion de l'Iraq par les USA et ses alliés ou les protestations des "indignés" face à la crise économique 2008-2011) montrent qu'une communauté démocratique globale émerge lentement. Différentes communautés démocratiques (locales, nationales ou internationales) doivent être reconnues comme les auteurs de la justice.

La démocratie garantit-elle la justice? Non. La démocratie n'est pas infaillible, mais elle est rectifiable et, par conséquent, perfectible. Il n'existe aucune société (encore moins si la scène est globale) où tous les citoyens vivent une égalité de conditions quant à la participation démocratique à ses affaires. Plus de deux siècles d'expansion de la démocratie moderne ont démontré, parfois dramatiquement, les erreurs de cette dernière. On a souvent opprimé "démocratiquement" certains groupes (les pauvres, les femmes, les indigènes, les homosexuels, les migrants, etc.). Néanmoins, il est aussi vrai que nombreux des groupes opprimés conquièrent démocratiquement leur propre position dans la démocratie. La démocratie soutient ce paradoxe: elle peut se développer ou s'annihiler elle-même. Elle est le moteur du pouvoir public, des citoyens, pour tout transformer, y compris se transformer elle-même. L'objectif est qu'une société démocratique (locale, nationale ou globale) s'auto-analyse et s'auto-évalue afin de devenir de plus en plus participative et juste.